



Valoriser le bénévolat !

les enjeux de la VAE

Note de propositions n°1

La Fonda, octobre 2009

En ouvrant à l'expérience bénévole l'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, reconnaît formellement l'utilité collective de cette expérience, mais surtout son caractère qualifiant. On ne soulignera jamais assez l'aspect novateur de cette disposition législative dans un pays qui, de tout temps, fait de la formation initiale et du diplôme auquel elle aboutit, la clef nécessaire pour accéder à l'emploi, et la référence en matière de rémunération. Il s'agit là, cependant, d'une brèche partielle, car le diplôme n'est pas dévalorisé, au contraire, la VAE est un nouvel itinéraire pour y parvenir. Celui-ci demeure, dans notre pays, le sésame pour accéder à l'emploi.

Cette réserve ne doit cependant pas nous cacher qu'il s'agit là d'une des mesures parmi les plus fortes concernant la promotion du bénévolat que les associations aient eu à connaître au cours des dernières années. Le mouvement associatif en a-t-il conscience ?

Après avoir consacré, dès 2003, à la VAE bénévole un groupe d'étude rassemblant autour de militants associatifs, des syndicalistes et des chercheurs, organisé plusieurs séminaires ou colloques à Paris ou en région, expérimenté à partir de son réseau Rhône alpin un accompagnement d'une douzaine de candidats... le bilan que tire la Fonda de ces travaux et de ces expériences reste très en deçà des espoirs que la loi avait suscités. Complexité et longueur du parcours, information très insuffisante, un mouvement associatif parfois frileux quand ce n'est pas hostile, difficulté à faire valoir les compétences majeures que les associations développent (fonctionnement collectif, animation d'équipes, adaptation à des environnements complexes...)... toutes ces raisons et d'autres encore pourraient nous amener à baisser les bras.

Les associations manqueraient alors une belle occasion de valoriser l'engagement de leurs bénévoles et elles iraient à l'encontre de leurs nombreux discours passés ou actuels sur le bénévolat.

Jean Bastide
Administrateur



Exposé des motifs

Dans un contexte où la formation professionnelle et la mise en œuvre de la VAE font l'objet de réflexions ministérielles approfondies, la Fonda estime qu'elle peut faire valoir son expertise, ses analyses et ses propositions, afin que la VAE bénévole prenne toute sa place dans les dispositifs de qualification et de professionnalisation :

- ▶ la réussite et le développement quantitatif de la validation des acquis de l'expérience bénévole pourraient contribuer à atteindre les **objectifs statistiques** assignés par le plan gouvernemental lancé en 2006 : en effet, la validation du bénévolat est loin d'avoir atteint toute son efficacité ;
- ▶ la montée en puissance de la validation des acquis de l'expérience bénévole constitue également un puissant levier de **promotion sociale individuelle et collective** - particulièrement auprès de publics exclus du marché du travail - en lien avec les enjeux de l'heure : modernisation du marché du travail, mobilité et reconversion des salariés, vivre ensemble...
- ▶ les **difficultés et les résistances** que rencontre la VAE du bénévolat sont particulièrement importantes :
 - elles participent des difficultés et résistances communes, relevées pour l'ensemble du dispositif (cf. rapport Besson) ;
 - elles sont également spécifiques d'une VAE du bénévolat dont n'ont pas été assez mesurées les résistances à dépasser : publics ayant souvent des savoirs très éloignés de l'écrit et de la VAE, entreprises associatives de petite taille, guère sensibilisées à la VAE et insuffisamment informées de ses modalités, parcours de qualification particulièrement précaires et discontinus, etc. ;
- ▶ **des expériences et des expérimentations** qui ouvrent des pistes restent par trop confidentielles et n'essaient pas assez :
 - un accompagnement qui se fait dans ou à partir de structures associatives qui travaillent sur leurs actions et sur la valorisation de ce qu'elles apportent ;
 - une meilleure appréciation des compétences et des savoir-faire spécifiques des responsables associatifs ;
 - la promotion, en interne comme en externe, d'une véritable culture de la valorisation de l'expérience bénévole dans les associations, avec ses lieux et temps d'acquisition réelle de capacités professionnelles ;
 - la reconnaissance de l'acquisition de compétences qualifiantes dans les responsabilités associatives, mais également dans des temps non professionnels.

Éléments d'analyse

La validation de l'expérience bénévole est loin d'avoir atteint toute son efficacité¹ :

- ▶ le système de certification professionnelle est **complexe et peu lisible** : calé sur les référentiels professionnels et les référentiels de formation, il s'avère tout particulièrement rébarbatif pour des bénévoles, surtout lorsqu'ils sont peu qualifiés et très éloignés de la VAE et, pour certains, d'un niveau de culture générale peu élevé ;
- ▶ **la méconnaissance du dispositif** de la VAE par des petites entreprises associatives participe du déficit d'information sur le dispositif ;
- ▶ **l'absence de suivi et de traces** du parcours des bénévoles, par les associations qui ne sont pas équipées à ce jour pour ce faire : lorsqu'elles ont des salariés, elles se sont généralement dotées d'une gestion de leurs ressources humaines salariées, mais pas de leurs ressources bénévoles (définition des responsabilités, relevé des expériences, liens entre bénévoles et salariés...) ;
- ▶ **la longueur et la complexité des procédures** d'accès à la VAE et la place suréminente que tient l'écrit accroissent pour les bénévoles le caractère de « parcours du combattant » du dispositif : grande est l'inhibition que produit la démarche descendante actuelle qui vérifie la conformité des expériences à travers le filtre de référentiels ;
- ▶ **la double contrainte des cinq années ou « du tout ou rien »** s'avère tout à fait rédhibitoire pour une partie des bénévoles. Le dispositif d'un diplôme « un et indivisible », à obtenir dans les 5 ans, sous peine de perdre les acquis partiels obtenus est à faire évoluer ;
- ▶ **des « poches de compétences » professionnelles originales et spécifiques** de l'expérience bénévole associative, comme d'ailleurs syndicale, ne trouvent pas leur place ou ne sont que très partiellement prises en compte par les référentiels des titres et des diplômes professionnels accessibles par la validation des acquis : capacités à travailler au sein d'équipes très diverses, articulation de financements publics, de ressources marchandes et du don gratuit...
- ▶ **le manque de données statistiques** sur la montée en puissance de la validation des acquis de l'expérience bénévole conduit à un pilotage « en aveugle » : le repérage de quelques trajectoires ne suffit pas.

¹ Les mêmes difficultés et les mêmes enjeux en matière de VAE du bénévolat sont constatés du côté des militants des syndicats.

Propositions et pistes de travail

Les propositions et pistes de travail qui suivent rejoignent celles qui sont faites pour la VAE en général. Pour certaines, elles sont spécifiques du bénévolat. L'enjeu est que la VAE bénévole trouve toute sa place dans le droit commun.

Une meilleure information et lisibilité du dispositif de la VAE bénévole

► Cibler, dans les campagnes d'information à venir, les publics associatifs et syndicaux, en prenant acte de leur diversité et de leur éparpillement ; examiner comment et avec qui améliorer cette information :

- information des syndicats d'employeurs associatifs des branches professionnelles de l'économie sociale ;
- mise à disposition d'informations dans les centres ressources associatifs, maisons des associations, services municipaux de la vie associative...

► **Sensibiliser et outiller les associations** pour qu'elles mettent en place un suivi des responsabilités de leurs bénévoles et une valorisation de leurs compétences :

- livret du bénévolat ou document du même type ;
- actions de sensibilisation à la gestion des ressources humaines bénévoles, en référence aux objectifs d'éducation permanente et de promotion sociale explicites ou sous-jacents à de nombreux projets associatifs,
- travail sur la spécificité/complexité des responsabilités bénévoles ;
- valorisation de parcours réussis de VAE bénévole (exemples en Aquitaine) ;

► **Informers les organismes valideurs et les jurys** en charge de la VAE des spécificités des parcours de professionnalisation par le bénévolat et, du coup, des conditions particulières d'une validation réussie du bénévolat ;

► **Mettre en place un suivi statistique** fiable de la validation de l'activité bénévole, avec des outils pour prendre également en compte le bénévolat là où il est entremêlé avec des expériences professionnelles ;

Des certifications plus adaptées aux compétences spécifiques du bénévolat

► **Prendre en compte les «poches de compétences» spécifiques** de l'expérience bénévole dans les référentiels de compétences et de formation.

Ce n'est pas le moindre des défis à relever que celui d'enrichir les référentiels en prenant en compte un certain nombre de spécificités partagées d'ailleurs par le bénévolat syndical. Ces compétences sont absentes ou peu présentes dans les référentiels, alors qu'importantes en matière d'employabilité :

- exploration de la notion de « capacitation » liée à la vie associative par des spécialistes de l'approche des qualifications, l'enjeu étant la reconnaissance de capacités et de savoirs associatifs spécifiques comme « travailler au sein d'équipes mixtes, alliant notamment des salariés et des bénévoles », « susciter des démarches collectives entre partenaires d'horizons et de statuts divers » ; une étude pourrait être confiée en ce sens au CEREQ ;

- exploration d'une approche du diplôme « à la carte », sous la forme d'un assemblage entre un tronc commun et des modules optionnels, en rapport avec l'expérience ;

► **Mettre en place une autre approche du diplôme** par la VAE :

- garder à vie le bénéfice des validations « partielles » des acquis de l'expérience bénévole, c'est-à-dire ne pas les limiter à cinq ans ;
- offrir aux candidats bénévoles à la VAE qui échouent des possibilités de rattrapage, comme ceux que les centres de formation offrent aux salariés ;
- diminuer la place accordée à la culture de l'écrit, en ouvrant d'autres modalités de vérification des acquis qu'une rédaction écrite de l'expérience.

► **Élargir les jurys de validation à des représentants du secteur de l'économie sociale et des syndicats**, au fait de la qualification par la validation de l'expérience bénévole et de ce qui est acquis dans des temps non professionnels :

- sollicitation de réseaux associatifs et pas seule initiative individuelle.

Un accompagnement des candidats à la validation de l'expérience bénévole

- **Diffuser des expériences réussies** de « compagnonnage » et d'appui : expérience de la Fonda Rhône-Alpes.

► **Développer des démarches collectives** d'accès à la VAE, réunissant au plan territorial un ensemble d'associations et un ensemble de candidats à la VAE :

- constitution de regroupement de candidats à la VAE bénévole par des réseaux (ex : Maisons des associations, France Bénévolat).

Un développement du financement

► **Accroître le financement des dispositifs d'information et de sensibilisation des associations** à la validation des acquis de l'expérience bénévole

- transferts d'expériences réussies.

► **Limiter l'écart entre les coûts pratiqués par les organismes valideurs**, afin d'éviter que les candidats choisissent le diplôme le moins onéreux ;



► **Permettre le financement de dispositifs collectifs de compagnonnage** et d'appui à la validation des acquis de l'expérience bénévole, dispositifs.

La consolidation et la capitalisation des expériences de VAE bénévole

► **Encourager la consolidation et la mutualisation de réflexions, de propositions et d'initiatives** susceptibles de développer la VAE bénévole entre les

associations, au sein de l'économie sociale et avec le monde syndical ;

► **Capitaliser et diffuser ces réflexions, propositions et initiatives auprès de l'ensemble des acteurs de la VAE**, pour les convaincre tant des enjeux de la VAE bénévole que des méthodes à inventer pour la réussir et la développer.



La Fonda en quelques mots ...

La Fonda est une association de 250 personnes physiques intéressées pour échanger et bâtir des propositions pour valoriser et promouvoir les initiatives citoyennes en faveur du développement économique, social et démocratique de notre société. Elle conduit des travaux d'analyse et de propositions par le biais de groupes de travail, de son site internet - plateforme d'élaboration collaborative à distance-, de séminaires et colloques, d'études et expérimentations, ...

Nos principaux thèmes de travail sont actuellement :

► **Les nouvelles formes d'engagement et de construction du fait associatif** : les rapports entre l'engagement associatif et la construction des identités individuelles, les nouvelles formes de constructions associatives, les modes de valorisation de l'engagement associatif (V.A.E.) et enfin les modalités de consolidations des dynamiques collectives (évaluation, accompagnement, ...)

► **Les associations comme acteurs économiques** : l'identification de la plus value des rapports désintéressés dans le champ économique, la recherche des thèmes et des méthodes pour construire des partenariats efficaces avec les entreprises et les syndicats, les conditions à réunir pour préserver les spécificités des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans un environnement concurrentiel, les moyens de renforcer les fonds propres des associations, ... ;

► **Les associations comme acteurs publics** : la contribution des associations au renouveau politique, le renforcement des liens entre élus locaux et associations, le développement d'une réelle démocratie participative, les associations comme moteur de l'accès de tous à l'espace public et notamment des exclus ...

Nos évènements des prochaines semaines :

- Octobre 2009, publication d'une note sur la politique associative de l'Etat.
- Novembre – Décembre 2009, campagne autour du Manifeste « Pour des politiques associatives territoriales ».
- 19 Janvier 2009, colloque en partenariat avec La Fraternelle sur l'économie sociale.

Pour vous tenir au courant de nos travaux: notre newsletter, notre revue (« La tribune fonda », 6 exemplaires par an, disponible sur abonnement) et notre site internet.

Nos partenaires privés sont



Fonda – 18 rue de Varenne – 75007 Paris
 t. +33 (0)1 45 49 06 58 – f. +33 (0)1 42 84 04 84
 c. fonda@fonda.asso.fr – www.fonda.asso.fr